

ZR - VŒUX DE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

MERCI DE JOINDRE 2 TIMBRES – JOINDRE UNE FICHE PAR ZR DÈS LA FIN DE SAISIE DES VŒUX EN AVRIL

Discipline :	Option postulée :	Si temps partiel demandé, QUOTITÉ :
---------------------------	-------------------------	--

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire (en CAPITALES)	Date de naissance
---	-------------------------

Prénoms : Nom de naissance :

Adresse (personnelle) :	Adresse (de vacances) du .../... au .../... :
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :	Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :
Tél. : Portable :	Tél. : Portable :
Courriel :	Courriel :

Situation administrative actuelle :

Catégorie :

<input type="checkbox"/> Agrégé(e)	<input type="checkbox"/> Certifié(e)	<input type="checkbox"/> P. EPS	<input type="checkbox"/> CE EPS	<input type="checkbox"/> PLP	<input type="checkbox"/> A.E.	<input type="checkbox"/> CPE	<input type="checkbox"/> CO-PSY
------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------	-------------------------------	------------------------------	---------------------------------

Zone de remplacement demandée ou ZR d'affectation :

Pour les collègues déjà TZR :

- ① • Date d'affectation à titre définitif sur votre zone :
• Vous avez été touché par une mesure de carte scolaire :
– En quelle année ?
– Ancienne zone ?
– Date d'affectation sur cette zone ?
• Pour la rentrée 2013, êtes-vous touché par une mesure de carte scolaire ?
- ② Établissement ACTUEL de rattachement :
Commune :
- ③ Établissement d'exercice si vous êtes affecté(e) à l'année :
Commune :

Éléments de barème : • échelon : • ancienneté dans le poste :	• bonifications familiales : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (pour les académies les prenant en compte) nombre d'enfant(s) à charge : • bonifications prioritaires sur la ZR au titre du handicap <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
--	--

PRÉFÉRENCES

REMPLACEMENT à l'année

	VŒUX EXPRIMÉS*	TYPE ÉTABL.
1		
2		
3		
4		
5		

* Saisis sur SIAM: OUI NON

Si aucun de mes vœux ne peut être satisfait, je privilégie (classer 1, 2, 3) :

- la localisation géographique
 le type d'établissement : je préfère un
 l'affectation sur un seul établissement

REMPLACEMENTS

de courte ou moyenne durée

Pour une meilleure prise en compte de votre situation, n'hésitez pas à nous joindre un courrier explicatif que vous envoyez également au rectorat (précisions sur: situation familiale, moyens de locomotion, etc.)

N° de carte syndicale	IMPORTANT : autorisation CNIL J'accepte de fournir au SNES*/SNUEP*/SNEP* et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES*/SNUEP*/SNEP* de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris / SNUEP*, 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas ou à ma section académique. Date : Signature :
Date remise cotisation	
Nom(s) figurant sur la carte	

*Rayer les mentions inutiles

TZR : saisir les préférences

I-PERSONNELS DEJA AFFECTES DANS L'ACADEMIE :

<p>A- Vous ne demandez aucun changement de votre rattachement</p>	<p>Le rattachement administratif a un caractère définitif. Il ne peut être modifié qu'à la demande de l'intéressé ou dans le cadre d'une mesure de carte scolaire. Vous n'avez aucune demande à formuler.</p>
<p>B- Affecté(e) sur une zone de remplacement et rattaché(e) à un établissement de cette zone, vous souhaitez changer d'établissement de rattachement à l'intérieur de cette zone,</p>	<p>Vous devez, durant la période d'ouverture du serveur SIAM du 18 mars au 2 avril 2015, vous connecter, cliquer sur la rubrique « mouvement intra-académique » puis sur la ligne « mouvement intra-académique » et enfin sur la ligne « saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement ».</p> <p>Vous pouvez saisir des préférences de type « établissement », « commune », ou « groupement de communes ».</p> <p>ATTENTION : VOUS NE DEVEZ EN AUCUN CAS FORMULER UN VŒU RELATIF A VOTRE ZONE D'AFFECTATION. VOUS NE DEVEZ DONC PAS CLIQUER SUR LA LIGNE « SAISISSEZ VOS VŒUX DE MUTATION »</p> <p>Si vous n'obtenez pas le changement de RAD demandé, vous restez dans votre RAD actuel.</p> <p>Le 3 avril 2015 sera édité dans votre établissement de rattachement un document retraçant votre demande. Vous voudrez bien le signer et le renvoyer à Diper E au plus tard pour le 8 avril 2015.</p>
<p>C- Affecté(e) sur une zone de remplacement et rattaché(e) à un établissement de cette zone, vous souhaitez à la fois participer au mouvement pour demander un poste fixe en établissement ou changer de zone de remplacement et –si vous n'obtenez pas satisfaction– changer de rattachement à l'intérieur de votre zone actuelle de remplacement,</p>	<p>Vous devez, durant la période d'ouverture du serveur SIAM, vous connecter, cliquer sur la rubrique « mouvement intra-académique » puis sur la ligne « mouvement intra-académique ». A partir de là, vous devez :</p> <p>1) Pour formuler un vœu de mutation, cliquer sur la ligne « saisissez vos vœux de mutation » : La saisie d'un vœu relatif à une zone de remplacement vous dirigera automatiquement, dans un 2^{ème} temps, vers le menu « saisie des préférences », vous pourrez alors saisir des préférences de type « établissement », « commune » ou « groupement de communes ». Il faudra renouveler cette procédure pour chaque vœu zone exprimé.</p> <p>2) Pour formuler une demande de changement de rattachement administratif à l'intérieur de la zone de remplacement dans laquelle vous êtes affecté(e), procéder comme décrit dans la rubrique B.</p> <p>Le 3 avril 2015 sera édité dans votre établissement de rattachement une confirmation de demande de mutation récapitulant vos vœux de mutation et les préférences qui y sont associées et un document retraçant votre demande de changement de rattachement administratif. Vous voudrez bien les signer et les renvoyer à la Diper E au plus tard pour le 8 avril 2015.</p>

II- PERSONNELS AFFECTES DANS L'ACADEMIE A L'ISSUE DE LA PHASE INTER –ACADEMIQUE :

<p>A- Vous formulez un vœu portant sur une zone de remplacement, plusieurs zones de remplacement, ou le vœu »toutes les zones de remplacement d'un département » (ZRD) ,</p>	<p>Vous devez, durant la période d'ouverture du serveur SIAM du 18 mars au 2 avril 2015, vous connecter, cliquer sur la rubrique « mouvement intra-académique » puis sur la ligne « mouvement intra-académique. A partir de là, vous devez :</p> <p>Pour formuler un vœu de mutation, cliquer sur la ligne « saisissez vos vœux de mutation ».</p> <p>La saisie d'un vœu relatif à une zone de remplacement vous dirigera automatiquement, dans un deuxième temps, vers le menu « saisie des préférences », vous pourrez alors saisir des préférences de type « établissement », « commune » ou « groupement de communes ». Il faudra renouveler cette procédure pour chaque vœu zone exprimé.</p>
<p>B-Vous ne formulez pas de vœu portant sur une zone de remplacement mais vous serez affecté(e) sur une zone de remplacement dans le cadre de la procédure d'extension.</p>	<p>Vous devrez, dès que vous aurez connaissance de votre affectation par SIAM, formuler 5 préférences de type « établissement », « commune » ou « groupement de communes » correspondant à cette zone au moyen de la fiche figurant en annexe 19. Ce formulaire devra être envoyé par mel (ce.dipere@ac-grenoble.fr) au plus tard le 26 juin 2015. En l'absence de préférence exprimée, le rattachement administratif sera déterminé exclusivement par les nécessités du service.</p>

Les rattachements administratifs seront prononcés les 29 et 30 juin 2015 après consultation des CAPA et des FPMA